



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET

### **Arrêté n°2014303-0001 approuvant le document d'objectifs du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale FR 9112010 de la « Piège et collines du Lauragais »**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**VU** la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation de oiseaux sauvages ;

**VU** la loi n° 2001 – 3 du 3 janvier 2001, portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

**VU** l'ordonnance n° 2001 – 321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-2 et R 414-9 et suivants;

**VU** l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 désignant la zone de protection spéciale « Piège et collines du Lauragais » au titre de la directive Oiseaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2010-11-1722 du 20 décembre 2011 portant constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 « Piège et collines du Lauragais » ;

**VU** les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000, notamment ses réunions du 2 septembre 2013 et du 11 septembre 2014 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à l'élaboration d'un document d'objectifs pour la gestion du site « Piège et collines du Lauragais » ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

## ARRETE :

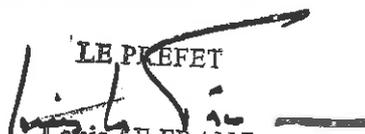
**ARTICLE 1 :** Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112010 « Piège et collines du Lauragais », validé par le comité de pilotage du site le 11 septembre 2014 est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112010 « Piège et collines du Lauragais », est tenu à la disposition du public à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude, ainsi que dans les mairies des communes de Baraigne, Belflou, Belpech, Cahuzac, La Cassaigne, Cazalrenoux, Cumiès, Fajac La relenque, Fanjeaux, Fendeille, Fonters du Razès, Gaja la Selve, Generville, Gourvielle, Laurabuc, Laurac, La Louvière Lauragais, Marquein, Mas Saint Puelle, Mayreville, Mezerville, Mireval Lauragais, Molandier, Molleville, Montauriol, Payra sur l'Hers, Pecharic et le Py, Pech Luna, Peyrefitte sur l'Hers, Plaigne, Saint Amans, Sainte Camelle, Saint Michel de Lanes, Saint Sernin, Salles sur l'Hers, Villasavary, Villeneuve la Comptal.

**ARTICLE 3 :** Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de la demande).

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et transmis aux maires des communes de Baraigne, Belflou, Belpech, Cahuzac, La Cassaigne, Cazalrenoux, Cumiès, Fajac La relenque, Fanjeaux, Fendeille, Fonters du Razès, Gaja la Selve, Generville, Gourvielle, Laurabuc, Laurac, La Louvière Lauragais, Marquein, Mas Saint Puelle, Mayreville, Mezerville, Mireval Lauragais, Molandier, Molleville, Montauriol, Payra sur l'Hers, Pecharic et le Py, Pech Luna, Peyrefitte sur l'Hers, Plaigne, Saint Amans, Sainte Camelle, Saint Michel de Lanes, Saint Sernin, Salles sur l'Hers, Villasavary, Villeneuve la Comptal.

Fait à Carcassonne, le 29 OCT. 2014

LE PREFET  
  
Louis LE FRANC

Monsieur	le Maire	BARAIGNE	11410
Monsieur	le Maire	BELFLOU	11410
Monsieur	le Maire	BELPECH	11420
Monsieur	le Maire	CAHUZAC	11420
Madame	le Maire	LA CASSAIGNE	11270
Monsieur	le Maire	CAZALRENOUX	11270
Monsieur	le Maire	CUMIES	11410
Monsieur	le Maire	FAJAC LA RELENQUE	11410
Monsieur	le Maire	FANJEAUX	11270
Monsieur	le Maire	FENDEILLE	11400
Monsieur	le Maire	FONTERS DU RAZES	11400
Monsieur	le Maire	GAJA LA SELVE	11270
Monsieur	le Maire	GENERVILLE	11270
Monsieur	le Maire	GOURVIELLE	11410
Monsieur	le Maire	LAURABUC	11400
Monsieur	le Maire	LAURAC	11270
Monsieur	le Maire	LA LOUVIERE LAURAGAIS	11410
Monsieur	le Maire	MARQUEIN	11410
Monsieur	le Maire	MAS SAINTE PUELLE	11400
Monsieur	le Maire	MAYREVILLE	11420
Monsieur	le Maire	MEZERVILLE	11410
Monsieur	le Maire	MIREVAL LAURAGAIS	11400
Monsieur	le Maire	MOLANDIER	11420
Monsieur	le Maire	MOLLEVILLE	11410
Madame	le Maire	MONTAURIOL	11410
Monsieur	le Maire	PAYRA SUR L'HERS	11410
Monsieur	le Maire	PECHARIC ET LE PY	11420
Madame	le Maire	PECH LUNA	11420
Monsieur	le Maire	PEYREFITTE SUR L'HERS	11420
Monsieur	le Maire	PLAIGNE	11420
Monsieur	le Maire	SAINT AMANS	11270
Monsieur	le Maire	SAINTE CAMELLE	11410
Monsieur	le Maire	SAINT MICHEL DE LANES	11410
Monsieur	le Maire	SAINT SERNIN	11420
Monsieur	le Maire	SALLES SUR L'HERS	11410
Monsieur	le Maire	VILLASAVARY	11150
Monsieur	le Maire	VILLENEUVE LA COMPTAL	11400
Monsieur	le Président	Castelnaudary Cédex	11491
Monsieur	le Président	BRAM	11150
Monsieur	le Président	Molleville	11410
Monsieur	le Président	Villepinte	11150
Monsieur	le Président	Belpech	11420
Monsieur	le Président	CARCASSONNE Cx 9	11855
Monsieur	le Conseiller Général	SALLES SUR L'HERS	11410
Monsieur	le Conseiller Général	CASTELNAUDARY	11400
Monsieur	le Conseiller Général	BELPECH	11420
Monsieur	le Conseiller Général	FANJEAUX	11270
Monsieur	le Président	MONTPELLIER Cx 2	34064
Monsieur	le Président	MONTFERRAND	11320
Monsieur	le Président	MONTPELLIER cedex 5	34097
Monsieur	le Président	CARCASSONNE cedex 9	11878
Monsieur	le Président	VILLEMOUTOUSSOU	11620
Monsieur	le Président	CARCASSONNE cedex 9	11878
Monsieur	CHARRIER Bernard	Pécharic et le Py	11420
Madame	LEROY D'AUDERIC Véronique	Gaja la Selve	11270
Monsieur	FAURE Henri	Gourvielle	11410
Monsieur	COLL Jacky	Pécharic et le Py	11420
Madame	PASCAL Cécile	Castelnaudary Cedex	11451
Madame	CIGAL Joëlle	Salles sur l'Hers	11410
Monsieur	BERTHOUMIEU Vincent	La Pomarède	11400
Monsieur	le Président	Castenaudary	11400
Monsieur	VIALETTE Serge	Castelnaudary cedex	11451
Monsieur	JEANNET Didier	Mazères	9270
Monsieur	le Président	CARCASSONNE	11000
Monsieur	le Président	CARCASSONNE Cedex	11021
Monsieur	le Président SEMENOU Pierre	MAS SAINTES PUELLES	11400
Monsieur	le Président	La Louvière Lauragais	11410
Monsieur	le Président	BARAIGNE	11410
Monsieur	le Président	BELPECH	11420
Monsieur	le Président	FANJEAUX	11270
Monsieur	le Président	FENDEILLE	11400
Monsieur	le Président	LAURAC	11270

Monsieur	le Président	MAS SAINTE PUELLE	11400
Monsieur	le Président	MOLANDIER	11420
Monsieur	le Président	MONTAURIOL	11410
Monsieur	le Président	PLAIGNE	11420
Monsieur	le Président	SAINT MICHEL DE LANES	11410
Monsieur	le Président	VILLASAVARY	11150
Monsieur	le Président	VILLENEUVE LA COMPTAL	11400
Monsieur	le Président	LEZIGNAN CORBIERES Cedex	11203
Monsieur	CASTEL Pierre-Yves	Carcassonne	11090
Monsieur	FREMY René	Narbonne	11100
Monsieur	BEAUBOIS Hubert	Carcassonne	11000
Monsieur	GOMEZ Jean	Caves	11510
Madame	la Présidente	LIMOUX	11300
Monsieur	le Président	NARBONNE	11100
Monsieur	le Directeur	Castelnaudary	11400
Monsieur	le Président	MONTPELLIER Cedex9	34935
Monsieur	le Directeur	TOULOUSE cedex 3	31026
Monsieur	le Chef du service départemental	LIMOUX	11300
Monsieur	le Chef du service départemental	CARCASSONNE	11000
Monsieur	le Chef du service départemental	CARCASSONNE cedex	11870
Monsieur	le Président	CARCASSONNE	11000
Monsieur	le Président	CARCASSONNE cedex 9	11890
Monsieur	Xavier RUFFRAY - correspondant C	MEZE	34140
Madame	le Préfet	CARCASSONNE cedex	11012
Monsieur	le Directeur	MONTPELLIER cedex 2	34064
Madame	la Directrice	CARCASSONNE cedex	11807
Monsieur	le Directeur	CARCASSONNE Cedex 9	11838